

**Commission de la science et de la technique  
au service du développement****Vingt-troisième session**

Genève, 8-12 juin 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Les technologies spatiales au service du développement  
durable et les avantages de la collaboration internationale  
en matière de recherche dans ce contexte****Rapport du Secrétaire général****Modification**

Les paragraphes d'introduction du chapitre I, tels que modifiés, sont libellés comme suit :

4. Les sciences, les technologies et les données spatiales peuvent contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'ensemble des ODD. Les sciences spatiales englobent les disciplines scientifiques axées sur l'exploration de l'espace et l'étude des phénomènes naturels et des corps physiques dans l'espace, notamment l'astronomie, le génie aérospatial, la médecine spatiale et l'astrobiologie.

5. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en sa qualité de principal organe des Nations Unies chargé de la coopération internationale dans le domaine spatial, traite de façon globale les questions liées à l'utilisation des technologies spatiales aux fins du développement durable, avec le concours du Bureau des affaires spatiales (voir ST/SGB/2020/1).

6. L'Assemblée générale, dans sa résolution 73/6, a invité le Comité à continuer d'élaborer un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre afin de renforcer l'utilisation de l'espace en tant que moteur essentiel de la réalisation des ODD au profit de tous les pays, et à lui communiquer les conclusions de ses travaux pour qu'elle les examine à sa soixante-quatrième session.

7. L'observation de la Terre par satellite, les communications par satellite et la géolocalisation par satellite font appel aux sciences et technologies spatiales. C'est également le cas des prévisions météorologiques et des technologies qui impliquent l'utilisation de la télédétection, des systèmes mondiaux de positionnement et des systèmes de télévision et de communication par satellite, ainsi que des domaines scientifiques tels que l'astronomie et les sciences de la Terre<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Bureau des affaires spatiales, 2019, *Annual Report 2018*, Vienne.



La section D du chapitre IV, telle que modifiée, est libellée comme suit :

66. Les pays peuvent continuer d'investir dans des mécanismes multilatéraux dont l'objectif est de favoriser le partage efficace de données d'observation de la Terre, de biens numériques (tels que des modèles d'apprentissage automatique) et de produits dérivés des technologies géospatiales. Ces mécanismes peuvent être appuyés par des instruments ou des organismes internationaux, par des plateformes régionales, ainsi que par les États et leurs agences spatiales respectives.

67. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique occupe une place centrale dans la gouvernance mondiale des activités spatiales (voir A/AC.105/1137).

68. Le Bureau des affaires spatiales met en œuvre le Programme des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et représente les entités des Nations Unies dans le domaine de la promotion de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, notamment dans l'intérêt des pays en développement<sup>63</sup>.

69. À titre d'exemple, la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » est une initiative de collaboration d'envergure mondiale, dans le cadre de laquelle des données satellitaires sont diffusées pour améliorer la gestion des catastrophes. En conjuguant les moyens d'observation de la Terre de plusieurs agences spatiales, elle permet de coordonner les ressources et les compétences pour intervenir rapidement en cas de catastrophe majeure et venir ainsi en aide aux autorités de protection civile et à la communauté humanitaire internationale<sup>64</sup>.

70. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, des efforts sont faits pour mettre à la disposition des États Membres des données ou leur fournir des produits et services dérivés de données. Parmi les activités qu'entreprend le Bureau des affaires spatiales pour diffuser des données d'observation de la Terre, il convient de mentionner l'initiative Open Universe, conduite en partenariat avec l'Italie, qui vise à améliorer la disponibilité et la visibilité en ligne des données astronomiques et spatiales, conformément aux normes convenues au niveau international. Dans le cadre de son programme spatial, l'OMM « mène des activités très diverses et sert de passerelle entre les opérateurs de satellites et les utilisateurs, l'objectif global étant de promouvoir la disponibilité et l'utilisation à grande échelle des données et produits satellitaires pour les applications météorologiques, climatiques, hydrologiques et autres applications connexes par les membres de l'OMM »<sup>65</sup>.

71. La communauté internationale peut continuer d'investir dans la coopération multilatérale en matière de recherche scientifique et de développement des technologies spatiales, et de collaborer au niveau mondial dans les domaines de l'éducation et du renforcement des capacités. On peut citer à titre d'exemples l'ISS et d'autres initiatives internationales de coopération en recherche, ainsi que le Conseil international de l'éducation spatiale et le Laboratoire virtuel pour la formation et l'éducation en météorologie par satellite, créé par l'OMM, et le Groupe de coordination des satellites météorologiques. Pour sa part, le Consortium universitaire d'ingénierie spatiale soutient, principalement dans le cadre universitaire, l'organisation d'activités concrètes liées à l'espace, telles que la conception, la mise au point, la fabrication, le lancement et l'exploitation de micro, nano et picosatellites, ainsi que de fusées.

72. Le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, le Groupe sur l'observation de la terre et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, entre autres initiatives de la communauté internationale, s'efforcent également de promouvoir la coopération spatiale en faveur de la réalisation des ODD.

<sup>63</sup> Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir <http://unoosa.org/ooosa/en/ourwork/psa/index.html>) ; Accès à l'espace pour tous (voir <http://unoosa.org/ooosa/en/ourwork/access2space4all/index.html>) ; Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (voir <http://unoosa.org/ooosa/en/ourwork/icg/icg.html>) ; et Space4SDGs (l'espace à l'appui des ODD) (voir <http://unoosa.org/ooosa/en/ourwork/access2space4all/index.html>).

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> A/AC.105/1179.